



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 13 septembre, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 9 septembre 2023 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Jean-Claude BUET, Patricia CANAL, Rémy COSTA, Éric CHAUDOREILLE, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE, Michel TOULOUZE.

Absents excusés :

Jocelyne CEZAR donne pouvoir à Patricia CANAL
Karine DUBOIS donne pouvoir à Fabien FIARD

Absents :

Cédric CONVERTINI ;

Secrétaire de séance : Jean-Claude BUET

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

En préambule du conseil municipal, le conseil a une pensée pour le Maroc et la Libye, qui traversent des moments douloureux.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

1. Activités GrapSud

Pour continuer à améliorer le cadre de vie de nos habitants, plusieurs rencontres ont eu lieu dans l'année avec la distillerie afin de réduire les nuisances mouches et odeurs dues à l'activité de celle-ci.

Si nous pouvons constater un mieux du côté de la plateforme de séchage des résidus des bassins, ces améliorations sont vite rattrapées par des accidents multiples et fréquents provoquant souvent d'autres nuisances (ruptures de canalisations d'épandages, taille des herbes à une mauvaise période provoquant une prolifération de mouches, mauvais process sur un bassin provoquant des odeurs, etc...).

Plusieurs plaintes des habitants (odeurs, mouches) ont déclenché des contrôles sur les procédés de la distillerie par la Préfecture et la DREAL, ce qui a donné lieu à la production d'un arrêté préfectoral relativement complet sur la gestion des épandages,

des bassins, des plateformes, et plus globalement des process liés à leurs activités (Arrêté visible sur le site de la commune).

La volonté du conseil n'est pas d'empêcher la distillerie de travailler, mais une entreprise de cette ampleur-là se doit de respecter les procédés.

La Préfecture propose de créer un registre de nuisances à destination des habitants ; nous allons voir les modalités de mise en œuvre.

2. Agence Postale Communale

La convention avec l'agence postale arrive à son terme en 2024, nous allons rencontrer les services de la Poste pour voir les modalités de renouvellement de cette convention. Rdv est pris pour le 13 octobre.

3. Aménagements cimetière`

Les matériaux ont été commandés :

- 3 modules de 6 cases (Possibilité de mettre 2 urnes par case)
- La stèle jardin du souvenir, puits de cendres
- 6 cavurnes, (Possibilité de mettre 2 urnes par case)
- 2 bancs

Pose comprise de la première zone, 20 040 euros HT.

L'aménagement de la zone sera réalisé par l'entreprise Giraud, pour l'ensemble du projet (les trois zones), nous verrons pour compléter au fur et à mesure. Montant 25 470 euros HT.

Le projet sera donc d'un montant de 45 510 euros HT.

Les aides attendues sont les suivantes :

- Fond de concours AA : 9 368 euros HT (Délibération soumis au vote ce jour)
- DETR : 10 463 euros HT

Reste à la charge de la Mairie : 25 679 euros HT

VOTE A L'UNANIMITE

4. Aménagements RD18

Nous sommes toujours en attente des amendes de police pour financer le projet, le dossier est toujours à l'étude, réponse théorique en octobre.

5. ATMO Occitanie ; Analyses sur la commune

Dans le cadre de notre adhésion à ATMO Occitanie, et également dans le cadre du partenariat avec Alès Agglomération sur les analyses de la qualité de l'air sur le territoire, nous allons mettre en place 2 campagnes de mesures.

2 périodes de mesures de 28 jours interviendront : automne 2023 et été 2024.
Par la suite, l'ATMO établira des rapports de la qualité de l'air détaillés.

6. Base Nationale de l'Adresse

La loi 3DS sur l'adressage est passée en phase d'application, et à ce titre, nous devons certifier et valider toutes les adresses de la commune.

Le décret fixe les modalités de mise à disposition par les communes des données d'adressage sur leur territoire qui doivent alimenter la « base adresse nationale » (BAN), définie par l'article R. 321-5 du code des relations entre le public et l'administration et produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que composante du service public des données de référence, qui a été institué à l'article L. 321-4 du même code par la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Il instaure ainsi des règles de publication par l'ensemble des communes de leurs données d'adressage.

Pour Cruviers-Lascours, la certification des adresses (environ 350) est en cours. Elle est réalisée en interne, et sera opérationnelle courant octobre.

7. Festivités à venir

- **Samedi 16 septembre 2023** : Réunion publique au Temple de Lascours ; 10h
- **Samedi 30 septembre 2023** : Concert Big One à la Salle Du Parc
- **Samedi 7 octobre 2023** : L'association Campagn'art organise une soirée musiques Irlandaises avec le groupe « The Green Duck » le samedi 7 Octobre à partir de 20 h à la salle du Parc à Cruviers-Lascours. Buvette, petite restauration sur place. Participation libre.
- **Dimanche 8 octobre 2023** : Octobre rose, randonnée VTT, VTTAE ; Marche ; Yoga
- **Samedi 4 novembre 2023** : Réunion publique au jardin citoyens à l'entrée du village, 10h
- **Samedi 11 novembre 2023** : Cérémonie du 11 novembre : 11h au cimetière
- **Jeudi 23 novembre 2023** : Permanence AESIO - 9h à 12h
- **Jeudi 23 novembre 2023** : Repas des Aînés - Salle Du Parc
- **Samedi 25 et Dimanche 26 novembre 2023** - Marché de Noël - Salle Du Parc
- **Samedi 9 décembre 2023** : Téléthon
- **Samedi 16 décembre 2023** : Spectacle de Noël

2 réunions de travail devront être programmées pour l'organisation du Téléthon, la préparation de la fête de l'escargot 2024. Ces 2 réunions seront proposées à la population pour qu'elle puisse y participer.

8. Panneau affichage

Nous réfléchissons toujours à la pose de panneau, non numérique, pour faire de l'affichage classique. Un produit pourrait correspondre à nos besoins, nous demandons un devis pour 4 panneaux. Dès réception, nous verrons la suite à donner à ce projet, et quels lieux du village seraient le plus propice.

9. Panneaux solaires sur la Salle Du Parc

Nous avons reçu plusieurs entreprises pour la pose de panneaux solaires à différents endroits du village (Toit Salle Du Parc, Toit Mairie).

Nous étudions ce soir les propositions de poses sur la toiture de la Salle du Parc. Les offres sont intéressantes, mais la grande inconnue est le fait que les chiffres sont basés sur une consommation qui se fait 24/24h (Pompe à Chaleur notamment).

Les panneaux ne permettraient des économies en autoconsommation que sur la période de jour ; les chiffres présentés, risquent d'être faussés.

Nous continuons à réfléchir, et notamment sur le toit de la Mairie, qui lui a une consommation principalement de jour, ce qui permettrait un usage en autoconsommation.

10. Projet Alimentaire de Territoire

Point reporté

11. Remboursement sécurité Fête Votive

Comme pour chaque fête votive, la Mairie prend à sa charge, la partie de la sécurité de la fête.

Le montant des agents de sécurité pour la fête votive est de 4 056 euros.

VOTE A L'UNANIMITE

12. Salon du Mariage

Le 1^{er} salon du Mariage s'est déroulé le 2 et 3 septembre, fut un bel événement, et nous transmettons toutes nos félicitations à Marie-Jeanne ANDRE pour avoir réussi à organiser un événement de cette ampleur sur la commune.

13. Travaux voiries

Plusieurs voiries sont à reprendre. Nous avons un devis de l'entreprise Giraud pour la Grand Rue, pour un montant de 25 925 euros HT. Il est demandé de délibérer pour demander le fond de concours à AA pour un montant de 9 370 euros HT.

VOTE A L'UNANIMITE

14. Zone artisanale

Point reporté

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 22H30.**